

# Le CSA est de plus en plus sollicité par les téléspectateurs

Depuis que son formulaire de saisine est disponible sur le Net, l'institution croule sous les plaintes

**C**yril Hanouna ne perd rien pour attendre. Une décision était prévue le 17 novembre, et c'est finalement mercredi 23 novembre que le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), lors d'une assemblée plénière, devait statuer sur deux affaires concernant le « nouveau trublion du PAF ». L'une concerne le geste déplacé – un baiser déposé sur la poitrine d'une jeune femme – commis dans la nuit du 13 au 14 octobre par l'un des chroniqueurs de « Touche pas à mon poste » (TPMP), Jean-Michel Maire sur Soraya Riffy, invitée sur le plateau pendant le marathon télévisuel entrepris par Cyril Hanouna.

La seconde concerne un autre chroniqueur d'émission de C8, Matthieu Delormeau, qui a été traité de « pleureuse ». Le talk-show, diffusé quotidiennement sur le huitième canal de la TNT, est dans le viseur des sages de la tour Mirabeau, siège du CSA. Non pas qu'ils soient rétifs à l'humour potache de « TPMP », mais ils sont obligés de traiter les saisines qu'occasionne régulièrement le programme. En 2016, le CSA en a déjà enregistré près de 5 000. Une singularité qui, apparemment, laisse indifférente la chaîne. Il est vrai que les clashes et autres situations scabreuses sont une des recettes du succès des émissions de l'animateur de la Huit.

## Pas de pouvoir d'investigation

Ces derniers mois, D8, devenue

C8, a reçu quatre mises en garde, deux mises en demeure et plusieurs lettres concernant différents événements survenus dans les émissions de Cyril Hanouna. On verra mercredi si le CSA monte d'un cran dans les sanctions. L'institution est de plus en plus prise à partie par les téléspectateurs. Depuis que le formulaire de saisine du CSA est disponible sur le Net et particulièrement sur

Twitter, les « signalements » se sont envolés : ils s'élèvent à plus de 32 000 depuis le début de l'année contre 8 429 pour l'ensemble de l'année 2015. Tous ne sont pas instruits par le CSA, qui ne peut s'intéresser qu'à des manquements graves, notamment le respect de l'image de la femme, qui est dans ses attributions depuis 2014. En 2016, les sujets qui ont fait le plus réagir sont les propos d'Eric Zemmour sur France 5 (8 016), les émissions de Cyril Ha-

nouna (4 914), la réception des chaînes (3 606), « Les Anges de la télé-réalité » sur NRJ 12 (3 556) et le reportage « Dossier tabou : l'islam en France » diffusé par M6 (1 660).

Chaque affaire est examinée par un ou plusieurs groupes de travail du CSA. L'instruction dure en moyenne deux mois, et plus longtemps si l'institution est amenée à interroger le Conseil d'Etat.

Autre problème : le CSA ne dispose pas de pouvoir d'investigation. Ainsi n'a-t-il pas la possibilité,

par exemple, de demander des pièces justificatives, comme peut le faire le Conseil de la concurrence. La difficulté pour le CSA étant de sécuriser des décisions qui peuvent être contestées. Ce dernier souligne qu'il dispose d'un service juridique d'une dizaine de personnes, des moyens limités face à des cabinets d'avocats ayant pignon sur rue. L'exercice est délicat, ce qui conduit les magistrats à faire preuve de retenue. La palette des sanctions est théoriquement très large. De la simple « lettre ferme », elle passe par des « mises en garde », puis des « mises en demeure ». Ces décisions peuvent entraîner la suppression d'un programme ou la lecture de messages à l'antenne, voire, cas extrême, le retrait d'autorisation d'émettre. Une bombe atomique qui a été lancée contre Numéro 23 en 2015, mais qui a été annulée par le Conseil d'Etat.

Du côté de l'institution, on fait toutefois remarquer que c'est autant par des sanctions que par un dialogue permanent avec les diffuseurs que l'on peut corriger certaines situations. Ainsi, après de nombreux dérapages à l'antenne, les remontrances du CSA auraient contribué au départ de Martial, qui présentait le « Mad Mag » sur NRJ 12. Cyril Hanouna ne doit néanmoins pas avoir trop de souci à se faire. ■

JOËL MORIO

**Les signalements  
s'élèvent à plus  
de 32 000 depuis  
janvier contre  
8 429 pour  
l'ensemble  
de 2015**